

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.22 Vœu relatif au réseau Môm'Artre

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Depuis 2001, le réseau Môm'artre accueille les enfants de 4 à 11 ans les soirs après l'école, les mercredis et samedis, et les vacances scolaires dans des lieux dédiés à la pratique artistique associant de nombreuses disciplines (arts plastiques, arts visuels, arts scéniques...).

L'association propose ainsi une solution de garde inédite pour les familles, s'attachant à l'épanouissement de l'enfant, à l'émergence d'une conscience citoyenne, à promouvoir une culture de l'égalité et lutter contre toutes les formes de discrimination dès le plus jeune âge.

En proposant des tarifs de 0,10 ct à 10 €/h en fonction des revenus, l'association contribue résolument à la mixité sociale et la diversité pour créer du lien. Elle propose un service de proximité aux familles et habitants des quartiers en développant des lieux d'accueil ouverts jusqu'à 20h.

Le réseau Môm'artre est durement impacté par les différentes vagues de disparition de contrats aidés, et ce, dans tous les arrondissements où il est implanté. Son engagement à créer de l'emploi pour des artistes et des jeunes est ainsi mis à mal, tout comme le projet d'accueil qu'elle défend.

6 antennes sont présentes sur le territoire parisien. Leur modèle économique, pourtant diversifié et ouvert aux ressources directes et financements privés, s'appuyait au total sur un socle d'accueil de 4 Emploi-Tremplin dont 3 seront échus courant 2018, et 11 CUI-CAE dont la grande majorité concerne des postes d'animateurs.

- Môm'artre 18^e créée en 2001 (18^e arrondissement) : 3 CUI-CAE qui seront échus en 2018 et 1 CUI-CAE qui a pris fin en 2017 (un autre CUI-CAE a été pérennisé en 2017).

- Môm'Ganne créée en 2009 (Quartier prioritaire Politique de la Ville « Les Portes du 20^e » - 20^e arrondissement) : 1 CUI-CAE qui sera échu au 1^{er} trimestre 2018 et 1 Emploi Tremplin échu en 2017.

- Môm'Pelleport créée en 2011 (Quartier prioritaire Politique de la Ville « Compans-Pelleport » - 20^e arrondissement) : 1 Emploi tremplin qui sera échu fin 2018 (un autre CUI-CAE a été pérennisé en 2017).

- Môm'Frenay créée en 2012 (Place Henri Frenay – Gare de Lyon – 12^e arrondissement) : 2 CUI-CAE échus en 2017 et 1 Emploi Tremplin qui sera échu au 1^{er} trimestre 2018.

- Môm'Didot créée en 2012 (Proche Quartier prioritaire « Portes de Vanves » - 14^e arrondissement) : 1 CUI-CAE qui sera échu en 2018.

- Môm'Tolbiac créée en 2016 (Proche Quartier prioritaire « Jeanne D'Arc- Clisson » – 13^e arrondissement) : 2 CUI-CAE échus en 2017 et 1 Emploi Tremplin qui sera échu au 1^{er} trimestre 2018.

Sur Paris, la perte de 4 emplois tremplin (- 27 500 €) cumulée à celle de 11 CUI-CAE (- 75 000 €) a un impact considérable. Le Budget prévisionnel 2018 affiche ainsi une perte de 102 500 €.

De plus, pour la coordination des Antennes parisiennes, la création d'un nouveau poste en CUI-CAE prévue pour 2018 a dû être abandonnée.

Face à cette situation, et pour maintenir géographiquement comme qualitativement l'amplitude de l'action du réseau Môm'artre,

Sur proposition de Virginie Daspét, Catherine Baratti-Elbaz, Carine Petit, Eric Lejoindre, Jérôme Coumet et des élu-e-s du groupe Socialiste et Apparent-é-s, le Conseil de Paris

Émet le vœu:

- des Conventions Pluri-annuelles d'Objectifs soient prioritairement mises en place respectivement par la Ville de Paris et les services de l'Etat, afin d'accompagner de manière pérenne l'association;
- que la Région Île-de-France finance l'action de l'association à hauteur de son désengagement via l'abandon des emplois Tremplin ;
- que les services de l'Etat s'engagent à soutenir l'association en la faisant bénéficier de tout dispositif adapté d'aide directe ou de soutien indirect à l'emploi (renouvellement de contrats aidés, mise à disposition de postes d'adultes relais, priorité sur le Plan Emploi Compétences...).